

## GLOBAL SUSTAINABLE LONG TERM EQUITY

Le Conseiller en investissement examinera toutes les principales incidences négatives du SFDR afin d'évaluer la pertinence pour le compartiment. La Politique d'investissement responsable de HSBC définit l'approche adoptée pour identifier les principales incidences négatives en matière de durabilité et y répondre, ainsi que la manière dont HSBC considère les risques en matière de développement durable ESG, qui peuvent avoir un impact négatif sur les titres dans lesquels les compartiments investissent. HSBC fait appel à des fournisseurs de services de contrôle tiers pour identifier les sociétés et les gouvernements dont les antécédents en matière de gestion des risques ESG sont médiocres et où des risques potentiels importants sont identifiés. Les incidences sur le développement durable, y compris les principales incidences négatives pertinentes, identifiées par un examen préalable, sont un facteur clé dans le processus décisionnel en matière d'investissement et, à leur tour, cela justifie également les conseils donnés aux clients.

L'approche adoptée, comme indiqué ci-dessus, signifie, entre autres choses, que les points suivants sont examinés :

- l'engagement des entreprises à réduire les émissions de carbone, l'adoption de principes sains relatifs aux droits de l'homme et le traitement équitable des employés, la mise en œuvre de pratiques rigoureuses de gestion de la chaîne d'approvisionnement visant, entre autres choses, à réduire le travail des enfants et le travail forcé. HSBC accorde également une grande attention à la robustesse de la gouvernance d'entreprise et des structures politiques, notamment le niveau d'indépendance du conseil d'administration, le respect des droits des actionnaires, l'existence et la mise en œuvre de politiques rigoureuses de lutte contre la corruption et les actes de corruption, ainsi que les pistes d'audit ; et
- l'engagement des gouvernements à l'égard de la disponibilité et de la gestion des ressources (y compris les tendances démographiques, le capital humain, l'éducation et la santé), des technologies émergentes, des réglementations et politiques gouvernementales (y compris les changements climatiques, la lutte contre la corruption et les actes de corruption), de la stabilité politique et de la gouvernance.

### Le compartiment fera la promotion des caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

Le compartiment vise à avoir une incidence positive dans le domaine environnemental, social et de la gouvernance (ESG) en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions émis par des sociétés qui contribuent activement aux Objectifs de développement durable des Nations unies (« Sociétés contributrices » et « ODD »), tout en cherchant à générer un rendement total à long terme.

Les ODD auxquels les Sociétés contributrices contribuent incluent, notamment, l'action contre le changement climatique, l'accès à l'énergie propre et abordable, l'accès à l'eau propre et l'assainissement, la bonne santé et le bien-être de tous et la réduction des inégalités.

### Stratégie d'investissement et Proportion des investissements :

(a) Le compartiment investit dans des conditions de marché normales un minimum de 90 % de son actif net dans des actions et des titres assimilés à des actions de Sociétés durables qui contribuent activement aux Objectifs de développement durable des Nations unies.

En outre, le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets en parts ou actions d'OPCVM et/ou d'autres OPC éligibles (y compris d'autres compartiments de HSBC Global

Investment Funds). Le compartiment réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental de 90 %.

(b) la gouvernance est évaluée en fonction des critères spécifiés dans le processus d'investissement, qui comprend, entre autres, l'éthique des affaires, la culture et les valeurs, la gouvernance d'entreprise et la corruption. Les controverses et les risques liés à la réputation sont évalués au moyen de mesures de due diligence approfondie et de contrôles permettant d'identifier les émetteurs dont les scores de gouvernance sont faibles. Ces émetteurs seront ensuite soumis à un examen, à une action et/ou à un engagement plus approfondi.

Le compartiment investit dans des conditions de marché normales un minimum de 90 % de son actif net dans des actions et des titres assimilés à des actions de Sociétés durables qui contribuent activement aux Objectifs de développement durable des Nations unies. Ces objectifs incluent, notamment, l'action contre le changement climatique, l'accès à l'énergie propre et abordable, l'accès à l'eau propre et l'assainissement, la bonne santé et le bien-être de tous et la réduction des inégalités.

En outre, le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets en parts ou actions d'OPCVM et/ou d'autres OPC éligibles (y compris d'autres compartiments de HSBC Global Investment Funds).

Le compartiment réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental de 90 %.

#### Méthodes :

Le compartiment n'investira pas dans des actions émises par des sociétés ayant une implication particulière dans certaines activités exclues (les « Activités exclues »). Les Activités exclues et l'implication particulière sont propres à HSBC et comprennent, sans s'y limiter :

- Les sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composantes clés. Les armes controversées incluent, sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à l'uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'il est utilisé à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'interdiction des armes de HSBC.
- Les sociétés impliquées dans la production de tabac.
- Les sociétés dont les revenus proviennent de plus de 2,5 % de l'extraction thermique du charbon ne disposent pas d'un plan clairement défini et crédible pour réduire l'exposition à moins de 2,5 %.
- Les sociétés dont les revenus proviennent à plus de 2,5 % de la production d'électricité au charbon et qui n'ont pas de plan crédible clairement défini pour réduire l'exposition à moins de 2,5 %.

La Politique d'investissement responsable de HSBC, notre Politique d'engagement et notre Plan de gestion sont disponibles sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc/Responsible-Investments/policies](http://www.assetmanagement.hsbc/Responsible-Investments/policies).